

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 12 juillet 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce douzième jour du mois de juillet deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Philippe Harvey, Conseiller

Est absent :

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général et Madame Johanne G. Tremblay Trésorière, Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 238-07-10

Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour:
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2010;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2010;
- 3- Avis de motion :
- 4- Adoption des règlements :
- 5- Dérogation mineure :
 - 5.1 Dérogation mineure – Lot 3 562 833;
 - 5.2 Dérogation mineure – Lot 3 562 563;

- 5.3 Dérogation mineure – Lots 3 563 158, 3 563 181, 3 563 182 et 3 561 250;
- 5.4 Dérogation mineure – Lot 3 697 525;
- 6- Permis :
 - 6.1 Permis recommandés par le CCU;
- 7- Décisions du Conseil :
 - 7.1 Autorisation de signature – Servitude consentie par 9166-0670 Québec Inc. (Place Charlevoix);
 - 7.2 Reconnaissance d'une rue privée – Rue des Tourelles;
 - 7.3 Reconnaissance d'une rue privée – Prolongement de la rue de La Montagne;
 - 7.4 Adoption des états financiers modifiés de l'Office Municipal d'Habitation;
 - 7.5 Règlement – Dossier Monsieur Marc Boucher et Madame Jocelyne Varin;
 - 7.6 Règlement – Dossier Gestion Lacovel Inc.;
 - 7.7 Résolution – Acceptation des travaux correctifs de Gestion Lacovel Inc.;
 - 7.8 Résolution – Autorisation participation au Colloque de la Fondation Rues Principales;
 - 7.9 Résolution à Postes Canada sur le Protocole du service postal canadien et les compressions d'emplois et de services;
 - 7.10 Résolution à Postes Canada relative à la déclaration postale;
 - 7.11 Renouvellement de mandat au Comité Consultatif d'Urbanisme;
 - 7.12 Autorisation de signature – Protocole d'entente avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
 - 7.13 Résolution Saint-Aimé-des-Lacs;
 - 7.14 Cession de terrain - Route Dassylva;
- 8- Adjudication de contrats :
 - 8.1 Adjudication de contrat – Projet piste cyclable;
- 9- Recommandations de paiements :
 - 9.1 Recommandation eau potable : 11 481.07 \$;
 - 9.2 Recommandation bibliothèque : 162 083.62 \$;
 - 9.3 Recommandation Chemin de la Vallée : 3 985.28 \$;
 - 9.4 Recommandation Mont Grand-Fonds :2 596.13 \$;
- 10- Chèques à ratifier pour le mois de juin 2010 :
 - Fonds d'administration : 67 351.36 \$

Accès D :	147 389.37 \$
Dépôt direct :	17 025.43 \$
Règl. # 733 :	2 315.75 \$
Règl. # 844 :	41 732.79 \$
Règl. # 872 :	4 995.21 \$
Règl. # 880 :	4 975.88 \$
TOTAL	<u>285 785.79 \$</u>

11- Comptes à payer :

11.1 Comptes à payer pour le mois de juin 2010 :

Fonds d'administration :	463 372.68 \$
Dépôt direct :	19 690.40 \$
Règlement # 825 :	1 332.55 \$
Règlement # 870 :	73 158.48 \$
Règlement # 893 :	1 315.92 \$
Règlement # 911 :	211 969.81 \$
TOTAL	<u>770 839.84 \$</u>

12- Salaires du mois de juin 2010 : 432 942.61 \$;

13- Divers :

13.1 Embauche de nouveaux employés;

13.2 Remerciements;

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 JUIN 2010

RÉSOLUTION 239-07-10

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), en apportant la modification suivante audit procès-verbal au point 7.13 - Résolution de félicitations en y ajoutant à la suite du 2^e paragraphe : « ainsi que les propriétaires du restaurant Vice Versa pour leur mention coup de cœur aux Fleurons du Québec . »

2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 21 JUIN 2010
RÉSOLUTION 240-07-10

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2010, soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

5 – DÉROGATIONS MINEURES

5.1 – DÉROGATION MINEURE – LOT 3 562 833
RÉSOLUTION 241-07-10

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur François Primeau, sur le lot 3 562 833, du Cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de La Malbaie, afin de réputer conforme la distance minimale du bâtiment principal avec la ligne avant secondaire du terrain à cinq mètres quatre-vingt-huit (5,88 m) alors que la grille de spécifications de la zone HB-433 du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, stipule que la marge avant du terrain est fixée à six mètres (6 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 16 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été délivrer pour effectuer des travaux d'agrandissement qui sont identiques à la déclaration faite lors de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure de Monsieur François Primeau sur le lot 3 562 833, du Cadastre du Québec au 60, rue Des Champs sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal L'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 23 juin 2010.

5.2 – DÉROGATION MINEURE – LOT 3 562 563
RÉSOLUTION 242-07-10

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Carl Bergeron, sur le lot 3 562 563, du Cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de La Malbaie, afin de réputer conforme la construction d'un garage dans la cour avant secondaire à un mètre (1 m) de l'emprise, alors que la marge dans la cour avant secondaire prescrite au tableau 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, est de trois mètres cinquante (3,50 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 8 juin 2010;

CONSIDÉRANT la hauteur du bâtiment malgré qu'il soit caché en partie par une haie;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'a pas une grande superficie et que celui-ci est amputé par 2 servitudes d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil refuse la demande pour la marge à un mètre tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure de Monsieur Carl Bergeron sur le lot 3 562 563, du Cadastre du Québec au 125, rue Carsy sur le territoire de la Ville de La Malbaie, à la condition qu'il respecte une marge avant secondaire de deux mètres (2 m) tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal L'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 23 juin 2010.

5.3 – DÉROGATION MINEURE – LOTS 3 563 158 – 3 563 181 -
3 563 182 ET 3 561 250

Ce point est reporté à une prochaine séance.

5.4 – DÉROGATION MINEURE – LOT 3 697 525
RÉSOLUTION 243-07-10

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Serge Fortin, sur le lot 3 697 525, du Cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de La Malbaie, afin de réputer conforme la construction d'un garage résidentiel dans la cour avant du terrain alors que le deuxième alinéa du tableau 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville

de La Malbaie, stipule qu'un garage isolé doit être implanté dans la cour latérale ou arrière d'un terrain.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 7 mai 2010;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT la dénivellation importante du terrain par rapport à la Route 138;

CONSIDÉRANT QUE la morphologie du terrain présente une pente abrupte et limite les possibilités d'implantation du nouveau bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT la configuration des terrains en pente en bordure de la Route 138 et l'implantation des garages de la rue des Battures constituent une continuité au niveau visuel et favorisent l'implantation de bâtiments secondaires dans la cour avant des propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 697 525, du Cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal L'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 19 mai 2010.

6- PERMIS

6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U. **RÉSOLUTION 244-07-10**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 5 juillet 2010, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
07-95-10	Pierre Thibeault	Nouvel escalier et modification des rampes de la galerie de façade	Recommandé sous condition
07-96-10	Gestion Sandalwood	Rénovation du bâtiment	Recommandé
07-97-10	Alain Lavoie	Construction d'un mur de soutènement dans la cour avant	Recommandé
07-98-10	André-Martin Dignard	Nouvelle demande pour la pose d'une enseigne	Recommandé
07-99-10	Cité d'Art production Inc.	Pose d'une enseigne sur socle	Recommandé
07-100-10	Cité d'Art production Inc.	Revêtement extérieur	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à : Monsieur Pierre Thibeault pour la construction d'un nouvel escalier et la modification des rampes de la galerie de façade, à la condition de transformer le garde-corps de la galerie du deuxième étage de façon à être identique à celui du rez-de-chaussée; Monsieur Marc-André Courtemanche pour Gestion Sandalwood pour la rénovation du bâtiment; Monsieur Alain Lavoie pour la construction d'un mur de soutènement de deux mètres (2 m) de hauteur dans la cour avant de sa propriété; Monsieur André-Martin Dignard pour l'installation d'une enseigne sur le boulevard De Comporté; Madame Alexandra Savard, pour Cité d'Art production Inc. , pour l'installation d'une enseigne sur socle et pour la pose du revêtement extérieur et pour d'autres travaux qui se feront en plusieurs étapes.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE CONSENTIE PAR 9166-0670 QUÉBEC INC. (PLACE CHARLEVOIX) À LA VILLE DE LA MALBAIE RÉSOLUTION 245-07-10

ATTENDU QUE 9166-0670 Québec Inc. (Place Charlevoix) désire obtenir du ministère des Transports une servitude sur une partie de terrain comme étant et composant le lot numéro 3 697 534 d'une superficie de 396,6 m² et le lot 3 697 535 d'une superficie de 1 534,6 m² du Cadastre du Québec, le long du boulevard Kane sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est propriétaire du réseau d'aqueduc et d'égout passant sur le boulevard Kane et désire obtenir une servitude réelle et perpétuelle

d'aqueduc et d'égout lui permettant l'entretien et la réparation de son système d'aqueduc et d'égout municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'acte de servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout municipal à être consentie par 9166-0670 Québec Inc. (Place Charlevoix) sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

QUE cette servitude est consentie à titre gratuit;

QUE les frais d'entretien et de réparation dudit réseau d'aqueduc et d'égout faisant partie de cette servitude seront à la charge de la Ville de La Malbaie;

QUE cette servitude soit inscrite à la fiche immobilière en faveur de la Ville de La Malbaie.

7.2 – RECONNAISSANCE D'UNE RUE PRIVÉE – RUE DES TOURELLES **RÉSOLUTION 246-07-10**

ATTENDU QUE Monsieur Michel Audet a déposé une demande au Comité Consultatif d'urbanisme afin de faire prolonger une partie de la rue existante dans le secteur du rang du Ruisseau-des-Frênes et faire reconnaître comme rue privée les lots projetés 188-18, 190-5 et 198-38 du cadastre de Paroisse de Sainte-Agnès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charset et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil reconnaisse comme rue privée les lots projetés 188-18, 190-5 et 198-38 du cadastre de Paroisse de Sainte-Agnès, telle qu'elle apparaît sur le plan daté du 3 mai 2010, préparé par Monsieur Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1782 de ses minutes, qu'elle est située dans le secteur du Ruisseau-des-Frênes et qu'elle portera le nom de « Rue des Tourelles », dans le secteur de Sainte-Agnès à La Malbaie;

QUE ce Conseil adresse une demande à la Commission de Toponymie du Québec afin d'officialiser le nom de « Rue des Tourelles ».

7.3 – RECONNAISSANCE D'UNE RUE PRIVÉE - **PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA MONTAGNE**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

7.4 – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS MODIFIÉS DE L'OFFICE **MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2009** **RÉSOLUTION 247-07-10**

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre de l'Office Municipal d'Habitation de La Malbaie ont été vérifiés par la firme comptable Benoît Côté;
ATTENDU QUE suite à cette vérification une modification a été apportée au niveau de la réserve pour le développement communautaire et social;

ATTENDU QUE les états financiers vérifiés modifiés de l'Office Municipal d'Habitation de La Malbaie montrent des dépenses de 479 610.00 \$ et des revenus de 244 152.00 \$ pour un déficit d'opération après capitalisation de 224 545.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte les états financiers vérifiés corrigés de l'Office Municipal d'Habitation de La Malbaie pour l'année 2009, montrant un déficit d'opération après capitalisation de 224 545.00 \$;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à Madame Luce Villeneuve, Directrice de l'OMH de La Malbaie et à Monsieur Carl Tremblay, Conseiller en gestion pour la Société d'Habitation du Québec.

**7.5 – RÈGLEMENT – DOSSIER MONSIEUR MARC BOUCHER ET
MADAME JOCELYNE VARIN
RÉSOLUTION 248-07-10**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie a pris un recours contre Monsieur Marc Boucher et Madame Jocelyne Varin dans le but de faire cesser l'usage de résidence tourisme sur le lot 3 783 688 du Cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE le Procureur de Monsieur Marc Boucher et Madame Jocelyne Varin propose un règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de cette proposition de règlement hors Cour, Monsieur Marc Boucher et Madame Jocelyne Varin s'engagent à cesser immédiatement toute activité de résidence tourisme sur le lot 3 783 688;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte cette proposition de règlement hors Cour;

QUE le Conseil municipal autorise Madame la Mairesse Lise Lapointe à signer les documents relatifs à ce règlement hors Cour.

**7.6 – RÈGLEMENT – DOSSIER GESTION LACOVEL INC.
RÉSOLUTION 249-07-10**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie a pris un recours contre Gestion Lacovel Inc. dans le but d'apporter des modifications aux travaux de construction du bâtiment sur le lot 4 205 382 du Cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE le Procureur de Gestion Lacovel Inc. propose un projet de règlement hors Cour N/Réf. 414878-18;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de ce projet d'entente de règlement hors Cour N/Réf. 414878-18, Gestion Lacovel Inc., s'engage à effectuer les travaux de correction exigés sur le lot 4 205 382;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte cette proposition d'entente de règlement hors Cour N/Réf. 414878-18;

QUE le Conseil municipal autorise Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général à signer les documents relatifs à ce projet de règlement hors Cour N/Réf. 414878-18.

7.7 – ACCEPTATION DES TRAVAUX CORRECTIFS DE GESTION LACOVEL INC.
RÉSOLUTION 250-07-10

ATTENDU QUE suite à la signature du projet de règlement hors Cour N/Réf. 414878-18, Gestion Lacovel Inc. a effectué les travaux de corrections exigés par la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE les travaux effectués sont à la satisfaction du Conseil municipal de la Ville de La Malbaie et sont conformes au Règlement sur le P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie retire l'infraction déposée contre Gestion Lacovel Inc.

7.8 – AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE DE LA FONDATION
RUES PRINCIPALES
RÉSOLUTION 251-07-10

PROPOSÉ par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise Monsieur Pierre-Paul Savard à participer au Colloque de la Fondation Rues Principales qui se tiendra le 29 septembre prochain au Capitole de Québec;

QUE les dépenses encourues seront remboursées sur production des pièces justificatives.

7.9 – RÉSOLUTION À POSTES CANADA SUR LE PROTOCOLE DU SERVICE
POSTAL CANADIEN ET LES COMPRESSIONS D'EMPLOIS ET DE SERVICES
RÉSOLUTION 252-07-10

ATTENDU QUE Postes Canada compte éliminer des emplois dans des centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'appel et son centre de philatélie;

ATTENDU QUE Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en prenant d'autres mesures;

ATTENDU QUE ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

ATTENDU QUE le *Protocole du service postal canadien* ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ne le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans le service postal public ou de privatiser une partie de ses opérations (ex. : bureaux de poste, centres d'appels, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie demande à Monsieur Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada d'exiger de Postes Canada qu'elle cesse de réduire le service postal public et se comporte comme le veut la population, c'est-à-dire comme un service public;

DE CONSULTER, la population, les municipalités, les députés fédéraux, les syndicats des postes et les autres principaux intervenants en vue d'améliorer considérablement le *Protocole du service postal canadien*.

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à Monsieur Denis Lemelin, président du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes; à Monsieur Michel Guimond, député fédéral et à Monsieur Hans Cunningham, président de la Fédération canadienne des municipalités.

7.10 – RÉOLUTION À POSTES CANADA RELATIVE À
LA DÉCLARATION POSTALE
RÉSOLUTION 253-07-10

ATTENDU QUE Postes Canada investit 2,5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveaux matériels et autres dans le but de moderniser le service postal public;

ATTENDU QUE Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités de l'ensemble du pays;

ATTENDU QUE Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de poste, en éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures;

ATTENDU QUE les gains découlant de la modernisation postale pourraient servir à maintenir et à améliorer les services postaux publics et les emplois qui y sont liés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte de signer la déclaration postale qui demande à Postes Canada de partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada;

DE VISER des objectifs plus socialement responsables dans le cadre de son projet de transformation postale;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à Monsieur Denis Lemelin, Président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

**7.11 – RENOUELEMENT DU MANDAT AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME
RÉSOLUTION 254-07-10**

CONSIDÉRANT QUE le mandat à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme de Messieurs Guy Savard et Jean Tremblay et Madame Solange Bergeron tire à sa fin;
CONSIDÉRANT QUE Madame Solange Bergeron a manifesté son désir de demeurer sur le Comité Consultatif d'Urbanisme pour un autre mandat;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Guy Savard et Jean Tremblay ne désirent pas renouveler leur mandat ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 9 du Règlement numéro 727-00 de la Ville de La Malbaie, le mandat des membres du Comité est renouvelable par résolution du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte , appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil pour un mandat de deux (2) ans reconduise le mandat de Madame Solange Bergeron sur le Comité Consultatif d'Urbanisme et que Monsieur Yves Boutin et Madame Caroline Lajoie soient nommés membres du Comité Consultatif d'Urbanisme en remplacement de Messieurs Guy Savard et Jean Tremblay.

QUE ce Conseil souhaite souligner la contribution des Messieurs Guy Savard et Jean Tremblay, pour leur collaboration et leur implication au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme et les remercie de leur implication assidue tout au long de ces années.

**7.12 – AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE
RÉSOLUTION 255-07-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer le protocole d'entente avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du Projet de Construction de la bibliothèque publique et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie.

7.13 – RÉSOLUTION SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**7.14 – CESSION DE TERRAIN - ROUTE DASSYLVA
RÉSOLUTION 256-07-10**

PRODUITE à ce Conseil, le projet de cession du lot 4 660 598 du cadastre du Québec étant une partie de l'ancien lot 309 et une partie de l'ancien chemin montré à l'originnaire tel que montré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Monsieur Stéphane Brisson sous le numéro 2260 de ses minutes.

ATTENDU QUE l'emprise de la route Dassylva a été déplacée et qu'elle ne touche plus à cette partie de lot;

ATTENDU QU'un règlement de fermeture de rue portant le numéro 141 a été adopté le 10 janvier 1979 par l'ancienne Municipalité de Rivière-Malbaie;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, lorsqu'il y a fermeture d'une rue par règlement, chacune des portions de celle-ci doit être cédée aux anciens propriétaires des lots dont elle a été retirée;

ATTENDU qu'une résidence et une remise ont été construites sur cette partie de lot depuis plus de 30 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil cède à Monsieur Gilles Tremblay, ladite parcelle de terrain située en bordure de la route Dassylva et portant le numéro de lot 4 660 598;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, le contrat notarié.

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1 – ADJUDICATION DE CONTRAT – CONFECTION DE PLANS ET DEVIS – PISTE CYCLABLE RÉSOLUTION 257-07-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour les services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet de la piste cyclable;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

<u>Firme d'ingénieurs</u>	<u>Prix soumis</u>	<u>Pointage intérimaire</u>	<u>Pointage final</u>	<u>Rang</u>
Roche Ltée	60 433.28 \$	89.35 %	23.06	1
Dessau	86 349.38 \$	84.70 %	15.60	2

ATTENDU QUE les firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

ATTENDU QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité recommande à la Ville d'adjuger le contrat à la firme Roche Ltée qui s'est avérée la soumission conforme la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité :

QUE ce Conseil accorde le contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis pour la construction de la piste cyclable et qui représente la plus basse soumission conforme, à la firme Roche Ltée au montant de 60 433.28 \$ incluant les taxes applicables,

tel que recommandé par le Comité.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 – EAU POTABLE **RÉSOLUTION 258-07-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 11 481.07 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 11 481.07 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 – BIBLIOTHÈQUE **RÉSOLUTION 259-07-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique, au montant de 162 083.62 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 162 083.62 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.3 – CHEMIN DE LA VALLÉE **RÉSOLUTION 260-07-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection d'une partie du Chemin de la Vallée, au montant de 3 985.28 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 3 985.28 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.4 – CORPORATION DU PARC RÉGIONAL MONT GRAND-FONDS **RÉSOLUTION 261-07-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la Corporation du Parc Régional Mont Grand-Fonds, au montant de 2 596.13 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 2 596.13 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE JUIN 2010
RÉSOLUTION 262-07-10

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Au 30 juin 2010 :

Fonds d'administration :	67 351.36 \$
Accès D :	147 389.37 \$
Dépôt direct :	17 025.43 \$
Règl. # 733 :	2 315.75 \$
Règl. # 844 :	41 732.79 \$
Règl. # 872 :	4 995.21 \$
Règl. # 880 :	4 975.88 \$
TOTAL	<u>285 785.79 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2010
RÉSOLUTION 263-07-10

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de juin 2010, au montant de 770 839.84 \$;

Fonds d'administration :	463 372.68 \$
Dépôt direct :	19 690.40 \$
Règlement # 825 :	1 332.55 \$

Règlement # 870 :	73 158.48 \$
Règlement # 893 :	1 315.92 \$
Règlement # 911 :	211 969.81 \$
TOTAL	<u>770 839.84 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2010 et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 770 839.84 \$.

12 – SALAIRES DU MOIS DE JUIN 2010 – 432 942.61 \$
RÉSOLUTION 264-07-10

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de juin 2010 au montant de 432 942.61 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juin 2010 au montant de 432 942.61 \$.

13- DIVERS

13.1 – EMBAUCHE DE NOUVEAUX EMPLOYÉS

Conformément à l'article 9 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, le Directeur Général fait rapport des nouveaux employés embauchés à la Ville de la Malbaie.

Employé	Fonction
Tremblay, Félix Warren	Moniteur de terrain de jeux
Harvey, Marjorie	Monitrice de terrain de jeux
Taché, Kathleen	Monitrice de terrain de jeux
Lavoie, Anne-Julie	Monitrice de terrain de jeux
Tremblay, Véronic	Monitrice de terrain de jeux
Girard, Anne-Mrie	Monitrice de terrain de jeux
Émond, Gabrielle	Monitrice de terrain de jeux
Perreault, Jérémie Vézina	Sauveteur
Tremblay, Charles	Moniteur de terrain de jeux

13.2 – REMERCIEMENTS
RÉSOLUTION 265-07-10

Suite à l'annonce du départ de Monsieur Christian Auger de la Sûreté du Québec, pour affectation dans une autre ville, Madame la Mairesse propose que des remerciements lui soient adressés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil remercie Monsieur Christian Auger pour sa disponibilité, son écoute et pour souligner les loyaux services rendus à la Ville de La Malbaie durant ces dernières années et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

14 – CORRESPONDANCE
RÉSOLUTION 266-07-10

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

- 29 juin 10 - De Monsieur Rémy Guay du ministère des Transports du Québec : Réponse à notre demande du 20 avril dernier, concernant la pose d'un feu clignotant dans la zone de l'école du secteur de Saint-Fidèle à La Malbaie;
- 8 juillet 10 - De Monsieur Rémy Guay du ministère des Transports du Québec : Accusé réception de notre résolution d'appui numéro 211-06-10, concernant la modification de la sortie du rang Saint-Jean-Baptiste;
- Juillet 10 - Du Centre-Femmes aux Plurielles : Remerciements pour la participation de la Ville au Prix Hommage Laure-Gaudreault.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 21 h 00 à 21 h 35.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 267-07-10

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 heures 35.

Lise Lapointe, Mairesse

Yvan Fortin, Directeur Général